

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020 à 20 h 00, à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{mes} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

2020-06-072

SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DU COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} juin 2020 par présence physique;

Sont présents physiquement à cette séance mesdames Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau, messieurs Gilles Beaulieu, André Caron, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland, Monsieur le maire Richard Caron formant quorum. Est aussi présente, Madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe;

Attendu que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu que le décret numéro 544-2020 du 27 mai qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

Attendu que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

2020-06-073

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2019-06-074

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture, soit adopté.

DISCOURS DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska,

À titre de maire et conformément à l'article 955 (Ab..2017,c.13,a.101) du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2019 de la municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2019

Le rapport financier 2019 a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	1 142 711 \$
Charges	1 153 631 \$
Résultats avant affectation	(10 920) \$
Revenus d'investissement	135 401 \$
Amortissement	249 238 \$
Remboursement dette à long terme	55 106 \$
Affectations	1 823 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	45 988 \$

Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	116 030 \$
Excédent fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	113 497 \$

Excédent accumulé au 31-12-2019 **229 527 \$**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

L'exercice 2019 prévoyait des recettes de 949 594 \$ et des dépenses de 949 594 \$.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation imposable s'élève à 45 702 600 \$. Le taux de taxation a été fixé à 1,1084/100 \$ d'évaluation. Ce taux comprend les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Concernant le tarif pour les ordures ménagères, la récupération et l'enfouissement il a été fixé à 135,87 \$ par unité résidentielle. Un montant de 90,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences permanentes hors réseau et un montant de 45,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences saisonnières hors réseau.

RÉALISATION 2019

- Amélioration du réseau routier
- Visibilité de la municipalité
- Chantier jeunesse
- Mise en place du plan de sécurité civile
- Mise à niveau des infrastructures municipales
- Participation aux Fleurons du Québec
- Célébration du 125^e anniversaire de la Municipalité
- Obtention d'un service de garde scolaire à l'école Saint-Bruno
- Déménagement de la bibliothèque municipale

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PRÉVUES POUR 2020

- Amélioration du réseau routier
- Mise à niveau des infrastructures municipales
- Appuyer les Comités municipaux et autres comités de notre municipalité
- Activités culturelles et loisirs divers

- Collaboration aux tours guidés du Kamouraska
- Assurer la continuité du camp de jour
- Visibilité et développement de la municipalité

* Selon la pandémie de COVID-19.

CONCLUSION

Le conseil municipal vous invite à assister aux séances mensuelles afin de connaître les orientations et objectifs de la municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer.

Richard Caron, maire

2020-06-075

PÉRIODE DE QUESTIONS SUIVANT LA PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE

Attendu que l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec prévoit que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe à une séance de conseil tenue au plus tard en juin;

Attendu qu' en situation normale, une période de question a lieu en fin de séance et que le sujet aurait pu être abordé;

Attendu la situation exceptionnelle créée par la COVID-19, la séance de conseil doit se tenir à huis clos, donc impossible pour les citoyens de poser leurs questions;

Attendu que la Municipalité désire donner la chance à ses citoyens de s'exprimer;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal mettra à la disposition des citoyens le rapport du maire sur le site Internet de la municipalité;

QUE les citoyens disposeront d'une période de 15 jours suivant la publication du rapport pour faire parvenir leurs questions à l'adresse courriel suivante : adjointe@stbrunokamouraska.ca;

QUE le conseil municipal prenne connaissance des questions et y réponde à la séance subséquente;

2020-06-076

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020, totalisant une somme de 143 727,12 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 143 727,12 \$.

2020-06-077

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE, MONSIEUR RICHARD CARON ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, MADAME ROXANNE MORIN À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA L'ENTENTE LIANT LA MUNICIPALITÉ ET LE DÉPANNÉUR « ALIMENTATION SAINT-BRUNO 2020 S.E.N.C »

- Attendu que** le dépanneur « Alimentation Saint-Bruno », propriété de Madame Ginette Pellerin est en location pour trois (3) ans;
- Attendu que** le locataire « Alimentation Saint-Bruno 2020 S.E.N.C » est représenté par Madame Isabelle Bérubé et Monsieur Jean-Charles Chénard;
- Attendu que** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska considère important la vitalité du dépanneur pour la population;
- Attendu qu'** il est dans l'intérêt de sa population qu'il y ait un service d'alimentation de proximité au cœur du village;
- Attendu qu'** une demande d'aide financière a été fait auprès de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour les trois (3) prochaines années (2020-2021-2022);
- Attendu qu'** une entente doit être faite entre le locataire et la Municipalité;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate le maire, Monsieur Richard Caron et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Roxanne Morin à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente la liant à « Alimentation Saint-Bruno 2020 S.E.N.C »

2020-06-078

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA CAPITALE (FQM) POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE OFFERTE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

- Attendu que** le contrat d'assurance collective de la Municipalité est venu à échéance le 31 mai 2020;
- Attendu** la proposition de renouvellement soumise par Canada Vie (Trinome Conseils);
- Attendu** la proposition de régime d'assurance collective soumise par La Capitale (FQM);
- Attendu que** le coût et les garanties offertes sont plus avantageux dans la proposition de régime d'assurance collective de La Capitale (FQM);
- Attendu** l'offre de La Capitale permettant de sélectionner un des quatre (4) plans proposés par La Capitale (FQM);
- Attendu qu'** en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses

fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

Attendu que la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

Attendu que suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

Attendu que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Attendu que les membres du présent conseil ont pris connaissance de ladite proposition de régime d'assurance collective et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Contrat;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souscrive au 1^{er} juin 2020 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la municipalité au Contrat;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde à la FQM et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurances et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte le plan B avec protection dentaire de la proposition de régime d'assurance collective de La Capitale (FQM) et autorise monsieur Richard Caron, maire, à signer la proposition d'assurance collective et autorise madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2020-06-079

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
– PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE**

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

Attendu que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

Attendu que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

Attendu que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

Attendu que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

Attendu que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des

travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- estimation détaillée du coût des travaux;
- offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-06-080

ANNULATION DU CAMP DE JOUR ESTIVAL POUR L'ANNÉE 2020

Attendu que depuis le début de la crise sanitaire, la Municipalité ajuste continuellement ses actions selon l'évolution de la situation, en tenant compte de la capacité de payer des citoyens et des ressources dont elle dispose;

Attendu que la préparation et le déploiement d'un camp de jour cet été comportent d'énormes défis;

Attendu qu' il faille minimalement garantir aux parents :

- l'assurance de la qualité des programmes et des services offerts par un camp de jour municipal;
- l'assurance de l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité;
- l'assurance de traiter avec un camp de jour municipal qui fait preuve de rigueur dans le respect des balises définies et de professionnalisme;

Attendu que le camp de jour offre une structure d'accueil adaptée aux besoins des enfants, une programmation à caractère ludique, généralement sportive et incite habituellement une grande proximité entre les jeunes et les moniteurs;

Attendu que les contraintes imposées par la Direction de la santé publique ont pour but d'assurer la sécurité des enfants, des parents et du personnel de camp de jour;

Attendu que le cadre strict exigé par la Direction de la santé publique nécessite une figure d'autorité expérimentée pour son application;

Attendu que les étudiants-moniteurs de camp de jour recrutés entament pour la plupart leur premier emploi;

Attendu que la situation actuelle ne permet pas d'offrir un camp à la

hauteur des dernières années au niveau de qualité et de la capacité d'accueil;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à la majorité des membres présents (Pour : 6 / Contre : 1)

QUE le conseil municipal convient d'annuler le camp de jour pour la saison estivale 2020.

2020-06-081

APPUI FINANCIER À MOISSON KAMOURASKA

Attendu que nous vivons une pandémie et que plusieurs personnes vivent des moments difficiles financièrement;

Attendu que nous désirons appuyer la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth qui a enclenché un mouvement de solidarité avec les municipalités environnantes en leur faisant parvenir une copie de leur résolution afin de les sensibiliser à cette réalité;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska verse un montant de 250,00 \$ à Moisson Kamouraska afin d'aider les familles de notre région qui sont dans le besoin.

2020-06-082

EMBAUCHE DE M. DAVID CHAREST POUR DIVERS TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Charest soit embauché à temps partiel, à raison de deux jours par semaine pour une durée indéterminée à titre de journalier pour la Municipalité.

2020-06-083

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise un don au montant de 100,00 \$.

VARIA

MENTIONS DE REMERCIEMENT

Le conseil municipal tient à remercier Madame Maryse Ouellet pour son aide précieuse durant les sept derniers mois au niveau de la comptabilité et gestion en l'absence de Madame Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseil municipal désire remercier le comité d'embellissement pour le beau nettoyage des plates-bandes des terrains municipaux. Merci aux bénévoles ayant donné de leur temps.

2020-06-084

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 30.

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
Secrétaire-trésorière adjointe